



Accueils de Loisirs municipaux

CONSULTATION DES FAMILLES – FEVRIER 2019

A compter du 8 juillet 2019 et dès la rentrée de septembre, prenant la suite de l'association Familles Rurales St Jans Cappel, la commune de Vieux-Berquin organisera elle-même les Accueils de loisirs péri et extra-scolaires, avec ses propres équipes et ses propres moyens.

Afin d'évaluer les besoins et les attentes des familles et des enfants de la commune en matière d'Accueils de loisirs pour les mercredis, les petites vacances et les vacances d'Eté, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre à ce questionnaire rapide, **A RETOURNER EN MAIRIE OU A L'ECOLE AVANT LE 28 FEVRIER 2019** dernier délai.

La partie « renseignements concernant les parents et les enfants » étant essentielle pour l'analyse, nous vous informons que les questionnaires anonymes ne seront pas comptabilisés dans les résultats.

► Renseignements concernant les parents *

Nom Prénom :

Adresse :

Courriel :

► Renseignements concernant les enfants (Nom-Prénom/Classe-école) *

- Enfant 1 :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

- Enfant 2 :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

- Enfant 3 :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

► Comment faites-vous garder votre (vos) enfant(s) actuellement ?

- Mercredi : Famille Assistante maternelle Autre : (précisez)

- Vacances scolaires : Famille Assistante maternelle Autre : (précisez)

► Au cours de l'année scolaire 2018/2019, votre enfant a-t-il fréquenté un Accueil de Loisirs ?

Oui Non

- Si oui, dans quelle ville ?

A quelle(s) période(s) ?

- Si non, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

Les activités ne sont pas assez intéressantes

Les locaux ne sont pas accueillants

Les animateurs ne sont pas assez attentifs aux enfants

Le coût est trop élevé

Le mode d'inscription n'est pas assez souple

Il n'y a pas de restauration

Les horaires d'ouverture ne sont pas adaptés à ceux de votre travail

Autres raisons : (précisez)

► **A partir de juillet 2019 (municipalisation des Accueils de loisirs), à quelles périodes envisagez-vous d'inscrire votre (vos) enfant(s) à l'Accueil de Loisirs municipal (merci de préciser le nombre de jours):**

Période	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine	4 ^{ème} semaine
Vacances d'Eté 2019 <i>(inscriptions à la semaine complète)</i>				
Vacances de Toussaint 2019 <i>(inscriptions possibles à la journée et à la demi-journée)</i>				
Vacances de Noël 2019 <i>(inscriptions possibles à la journée et à la demi-journée, lundi 23 et mardi 24 décembre uniquement)</i>				
Vacances d'Hiver 2020 <i>(inscriptions possibles à la journée et à la demi-journée)</i>				
Vacances de Printemps 2020 <i>(inscriptions possibles à la journée et à la demi-journée)</i>				

► **S'il était organisé par la commune, envisageriez-vous d'inscrire votre (vos) enfant(s) à un Accueil de loisirs du mercredi :**

- Non Oui, le matin Oui, l'après-midi
 Oui, la journée complète avec le repas Oui, la journée complète sans le repas

- Si oui, à quelle fréquence ?

- Tous les mercredis Parfois (précisez)

► **Pour le repas du midi (mercredi, vacances scolaires), préférez-vous :**

- Un repas fourni par les parents Un repas confectionné sur place par nos cuisinières
 Un repas livré par une société de restauration

► **Si un Péricentre était mis en place (garderie le mercredi et durant les vacances scolaires, de 7h30 à 9h00 le matin et de 17h30 à 18h30 le soir), pourriez-vous être amené à y inscrire votre enfant ?**

- Non Oui le matin Oui, le soir Oui, matin et soir

Ne remplir qu'un seul questionnaire par famille. Merci pour votre participation !